

10 déc 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 10 décembre 2004](#)

## Centres collectifs

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs au soutien fédéral en 2004 aux Centres Collectifs.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs au soutien fédéral en 2004 aux Centres Collectifs.

Le premier projet d'arrêté royal concerne les subsides aux Centres Collectifs pour leurs projets de recherche prénormatifs et la poursuite de leurs actions de sensibilisation des petites et moyennes entreprises aux normes. Il s'agit d'une part de la poursuite de 11 projets de recherche entamés en 2003 qui sont subventionnés pour un montant total de 1.301.650 euros, et de 14 nouveaux projets de recherche pour un montant de subsides de 1.788.600 euros. D'autre part, il y a 18 Antennes-Normes pour un montant total de subsides de 864.000 euros. Ceci confirme le recentrage du soutien fédéral aux Centres Collectifs dans les matières de compétence propre, et plus particulièrement la normalisation, dans le cadre de la redynamisation en cours de la normalisation en Belgique, dans laquelle ces Centres Collectifs sont appelés à jouer un rôle actif. Le deuxième projet d'arrêté royal concerne les subsides aux Centres Collectifs pour leurs actions de sensibilisation des petites et moyennes entreprises à la protection de leurs innovations et à la veille technologique. Il y a 3 Cellules-Brevets pour un montant total de subside de 495.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe